

Nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature

Décret N° 2014/594 du 24 décembre 2014 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature

Le Président de la République décrète:

Article 1er - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés pour un mandat de cinq ans, membres du Conseil supérieur de la magistrature:

1. Membres titulaires

A. Personnalités désignées par l'Assemblée Nationale;

-Mme Mebande Brigitte,

MM.:

-Eloundou Barnabé;

-Laoussou Pierre.

B. Personnalités désignées par la Cour suprême:

MM. :

-Ateba Ombala Marc ;

-Manga Moukouri.

-Mme Fofung Justin Nabum épouse Wacka.

C. Personnalité désignée par le Président de la République:

-M. Ekono Nna Albert.

2. Membres suppléants

A. Personnalités désignées par l'Assemblée Nationale:

MM. :

-Melingui Roger ;

-Chief Paul Nji Tumasang;

-Mme Adama, épouse Njibrine.

B. Personnalités désignées par la Cour suprême:

-Mme Suzanne Ntyam Ondo épouse Mengue Zomo ;

MM. :

-Njumbe Ernest Njumbe ;

-Oumarou Abdou.

C. Personnalité désignée par le Président de la République:

-M. Amadjoda Adjoudji.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 24 décembre 2014
Le Président de la République,
(é) Paul BIYA